



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CUNICULTURE

## EXPOSITION NATIONALE DE LAPINS DE RACES CAHIER DES CHARGES

**Challenge Maurice KOEHL pour le meilleur mâle**  
**Challenge Charles LECLAIRE pour la meilleure femelle**  
**Challenge Jacques ARNOLD pour le meilleur parquet**

### **1- Dispositions générales**

Tous les deux ans, la F.F.C. confie l'organisation d'une Exposition Nationale pour la promotion et l'évaluation des lapins de race élevés dans notre pays à une association ou à un groupement local de « Petit-Elevage ». L'exposition, en partenariat avec les corps techniques impliqués, est également ouverte aux cobayes et peut, dans certains cas, également réunir d'autres espèces (volailles, oiseaux de parcs, pigeons et/ou tourterelles).

L'exposition d'accueil adopte strictement et prioritairement le règlement général des expositions de la S.C.A.F.-Confédération. Il est cependant complété par les règlements spécifiques mis en place par les Fédérations respectivement impliquées.

### **2- Date et durée de l'exposition**

L'exposition Nationale de Cuniculiculture est programmée tous les 2 ans et sa date est prévue entre le 20 novembre et le 20 décembre ; afin de :

- Tenir compte du niveau de développement des animaux,
- Permettre une organisation des divers championnats/rencontres dans des conditions optimales,
- Faciliter le déplacement des éleveurs avant les éventuelles contraintes météorologiques,
- Ne pas perturber le calendrier général des expositions, notamment locales, de début de saison.

Le jugement a lieu à la date choisie par la société organisatrice, mais toujours en accord avec le Conseil d'Administration de la F.F.C. Une durée d'exposition la plus réduite possible est cependant recommandée ; le départ des animaux se faisant idéalement le dimanche à partir de 14h, et au plus tard 15h (sauf contraintes majeures, indépendantes de la volonté de la société organisatrice et devant anticiper ce départ).

### **3- Locaux**

Les locaux sont suffisamment vastes pour que les cages soient de préférence disposées sur un seul rang, avec des allées larges et un éclairage naturel. Un emplacement visible est réservé au stand F.F.C., ainsi que pour les clubs de races qui le souhaitent, en fonction de la place disponible. Une ou plusieurs salles de réunion (pour la F.F.C. et/ou les clubs de races) doivent être prévues. Les repas doivent pouvoir être pris sur place ou à proximité. Les locaux doivent être isolés et construits en dur.

### **4- Participation des clubs de race**

La société d'organisation, avec l'appui de la F.F.C., invite l'ensemble des clubs regroupant une ou plusieurs races de lapins à participer activement à l'évènement.

Conformément à leur Charte d'engagement spécifique, la F.F.C. demande aux clubs regroupant une ou plusieurs races de lapins de participer à cette nationale en y organisant leur Championnat de France, leur Coupe de France ou à minima une rencontre régionale ; de telle sorte que tous les clubs soient représentés.

Pour rappel, aucun Championnat de France, Coupe de France, concours régional ou inter-régional n'est autorisé pour les lapins en France, à la date prévue et en dehors de cette Nationale.

Autant que possible, et dans une limite raisonnable, la société organisatrice fait en sorte de satisfaire les règlements internes rédigés par les Clubs regroupant une ou plusieurs races de lapins, notamment dans le cadre de leur Championnat de France.

## **5- Catalogue et classification des races**

Le classement des animaux au sein de l'exposition et du catalogue se fait suivant l'ordre établi par la F.F.C. dans le Standard Officiel des Lapins de race et selon les préconisations du règlement spécifique lapin.

Le catalogue doit intégrer :

- Les prénoms et noms des juges officiant dans chaque catégorie,
- La composition des commissions lorsqu'elle est connue suffisamment à l'avance,
- Une ou plusieurs pages à destination de la F.F.C.,
- Le repiquage des prix obtenus, lorsque cela est possible (au minimum l'impression du palmarès sur une feuille à part)
- Une ou plusieurs pages à destination des Clubs de races qui participent et qui le souhaitent.

Un exemplaire est remis à titre gracieux à la Présidence de la F.F.C. et aux juges officiant.

## **6- Installation des animaux**

Conformément au règlement spécifique lapin, l'inscription se fait à l'unité ou en parquet (1.3 / 2.2 / 3.1).

Pour faciliter l'enlogement et le délogement des animaux, mais également dans un souci sanitaire, les animaux d'un même éleveur, d'une même race/variété et du même sexe ne sont pas placés de manière aléatoire entre ceux d'autres éleveurs (privilégier la mise en loge côte à côte, pour les animaux d'un même éleveur). Cependant, les juges officiants jugeront suivant le nombre : 1 sur 2, 1 sur 3, etc., conformément aux desiderata des Clubs.

A noter que le placement aléatoire semble plus adapté pour les Championnats qui nécessitent l'intervention d'un seul juge. Un accord doit donc être trouvé avec les représentants des clubs concernés et en fonction des moyens dont dispose l'organisation générale.

Afin de tenir compte de la bienveillance animale, les dimensions des boxes doivent respecter les préconisations établies au sein du règlement spécifique lapins. Des cloisons empêchant les lapins de se blesser entre eux sont conseillées. De l'eau, une alimentation et une litière adaptées et en quantités suffisantes sont mis à disposition des animaux, et ce dès leur arrivée. L'approvisionnement et l'entretien des litières se font régulièrement et autant que nécessaire durant toute la durée de l'exposition (les aliments et pailles doivent rester disponibles pour les éleveurs qui le souhaitent).

## **7- Transport des animaux**

Le transport des animaux s'effectue, conformément à la réglementation nationale en vigueur, sous la responsabilité des éleveurs tant à l'aller qu'au retour, dans des caisses de transport suffisamment aérées et adaptées aux gabarits des différentes races. L'utilisation d'emballages en carton et autres caisses en plastiques est à proscrire. Un rappel peut être fait auprès des éleveurs exposants lors de l'envoi des numéros de boxes.

## **8- Juges et commissions**

Les juges sont choisis conjointement par la société organisatrice, le Conseil d'Administration de la F.F.C. et en corrélation avec les souhaits des clubs de races présents. Ils figurent sur la liste des Juges Officiels Cunicoles, adhérent à l'Association Nationale des Juges Cunicoles (A.N.J.C.) et sont reçus dignement et conformément aux recommandations décrites par la Fédération Nationale des Juges (F.N.J.).

L'attribution des Prix se fait par des sous-commissions déterminées par la F.F.C. Pour chaque catégorie de lapins (grandes races, races moyennes, etc...) une commission est désignée. Elle est composée de 3 juges officiant dans la catégorie. L'un d'eux est nommé responsable (de préférence membre de la Commission Technique et des Standards

lapins). Ces sous-commissions ont pour mission de désigner les meilleurs animaux de la catégorie dont ils ont la charge et de remettre le classement établi au Président du Jury.

Les juges ci-dessus désignés responsables constituent, avec le-a Président-e de l'A.N.J.C., le-a Président-e de la Commission Technique et des Standards Lapins et le-a Président-e de la F.F.C. (s'il-elle est juge), s'ils ne sont pas déjà désignés via l'une des sous-commissions, la Commission d'attribution des Grands Prix et Challenges. Cette commission a pour mission de reprendre les meilleurs sujets désignés par les sous-commissions et d'attribuer parmi ceux-ci le Grand Prix de l'Exposition, les Grands Prix et tous les autres prix spéciaux/challenges F.F.C.

## **9- Jugement**

Il se déroule suivant les modalités définies par la Commission Techniques et des Standards de la F.F.C, et en accord avec les règles fixées par l'A.N.J.C.C.

Les lapins sont jugés individuellement sur des cartes de jugement officielles préremplies avant le jour du jugement par la société d'accueil et organisatrice. Ces cartes reprennent pour chaque lapin : la race, la variété, le sexe, le poids (masse) et l'identification du lapin inscrit.

Pour les lapins inscrits en parquet, une 5ème carte devra être prévue. Apposée sur le dernier box du parquet, elle reprend a minima : la race, la variété et le sexe des 4 animaux inscrits sur le parquet, leurs numéros de boxes et les notes obtenues par chacun des sujets. Une note globale sur 400 points est ainsi calculée et apparaît en bas de fiche. La complétude et l'affichage de cette carte spécifique incombe aux organisateurs de l'exposition et doit se faire lors de l'enregistrement des notes individuelles dans le logiciel utilisé.

## **10- Récompenses**

Lors de son concours Nationale, la F.F.C. récompense :

- Le meilleur mâle de l'exposition dans le cadre du « Challenge Maurice KOEHL »
- La meilleure femelle de l'exposition dans le cadre du « Challenge Charles LECLAIRE »
- Le meilleur parquet de l'exposition dans le cadre du « Challenge Jacques ARNOLD »
- Le meilleur sujet des races non représentées par un club, dénommé « challenge national de la F.F.C. ». A noter qu'un regroupement de deux ou plusieurs races peut être effectué pour attribuer ledit prix.

## **11- Soutien financier**

Pour faire, en partie, face aux contraintes ci-dessus évoquées, la F.F.C. apporte une aide financière à la société d'accueil et d'organisation. Le montant de cette aide est fixé par son Conseil d'Administration et est déterminé en fonction des moyens financiers de la Fédération, du nombre de lapins présents et du niveau de respect du présent cahier des charges par la société organisatrice.

Un montant estimé est alors communiqué par courrier/mail aux organisateurs, lors de l'acceptation de la part de la F.F.C. pour l'organisation de sa Nationale.

***Mis à jour et approuvé par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2025***

Pour la F.F.C., représentée par :

Pour la société organisatrice, représentée par :